

**REGLEMENT DES ¼ DE FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE de CROSS-COUNTRY
ET DES CHAMPIONNATS DE FRANCE de CROSS-COUNTRY HANDISPORT à SARREBOURG**

PRELIMINAIRE

La manifestation objet du présent règlement, est interdite à tout engins à roues, hors ceux de l'organisation et aux animaux.

LIEU DATE ET NATURE DE LA COMPETITION

Les parcours sont situés dans l'enceinte et les abords du Sade Jean-Jacques MORIN à Sarrebourg, ainsi que sur une partie de la Zone de Loisirs de la Ville le dimanche 4 février 2018 de 9h à 17h pour les organisateurs et avec les horaires et distances de courses comme suivant pour les compétiteurs :

10H20 BE FILLES	1970m	D+1MB+A
10H40 BE M + MI F	2690m	D+1PB+1MB+A
11H00 MI M + CA F	3330m	D+1PB+1GB+A
11H30 CA M	4980m	D+1PB+1MB+1GB+A
12H00 JUM	5920m	D+2MB+1GB+A
12H30 CCF + JU F	4040m	D+2PB+1GB+A
13h00 HANDISPORT	4980m	D+1PB+1MB+1GB+A
13H30 MASTERS	8930m	D+1PB+2MB+2GB+A
14H20 CCM	4220m	D+1MB+1GB+A
14H40 CROSS LONG F	7280m	D+1PB+1MB+2GB+A
15H30 ELITES	8930m	D+1PB+2MB+2GB+A

Les différents parcours sont disponibles dans le livret technique et mesurent comme suit :

- Départ (D)	120m
- Petite boucle (PB)	710m
- Moyenne Boucle (MB)	1650m
- Grande boucle : (GB)	2300m
- Arrivée (A)	200m

Cette manifestation est organisée par le Club de l'ASSA.12 rue JB Barth 57200 SARREGUEMINES.

MOYENS D'ACCÈS

- Voiture et BUS: RN4 sortie Sarrebourg Centre. Itinéraire fléché.
- SNCF : Gare de Sarrebourg
- Parkings : Centre Commercial Leclerc. VIP : Accès réglementé parking du clos du stade. (Voir livret technique).

ACCESSIBILITE

: le site est accessible aux personnes en situation de Handicap.

ASSURANCES

Responsabilité civile : Les Organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite.

Individuel accident : Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence.

PARTICIPATION

La participation à la compétition est subordonnée :

- à la possession d'une licence délivrée par la FFA et en cours de validité : licence Athlé compétition, pour les ¼ de finale et d'une licence Handisport en cours de validité pour le Championnat de France Handisport.
- A l'engagement avant le délai limite. Pas d'engagement sur place.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et/ ou d'accident survenu sur le parcours. Les mineurs participent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leur Club. La couverture médicale sera assurée par la Croix Rouge.

SÉCURITE – CIRCULATION – CONTRÔLE

Des commissaires de course seront présents sur le parcours pour en assurer la sécurité et effectuer les contrôles permettant la bonne régularité de l'épreuve.

Attention, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident. Soyez prudents.

- **Sécurité** : la compétition se déroule sur des voies totalement fermées à la circulation et sur des pistes et chemins en milieux naturels.
- **Sécurité des concurrents** : La sécurité est assurée par un médecin et la Croix-Rouge.
- **Protection de l'environnement** : tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet, entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.
- **Force majeure** : en cas de force majeure l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnités à ce titre.
- **Annulation** : L'organisateur, se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagements (hors transport et hébergement), et ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

ENGAGEMENTS

Les engagements se font sur le site internet de la LARGE pour les ¼ de Finale et par fichier Excel à remplir et renvoyer pour les Championnats de France Handisport.

DOSSARDS :

Le jour des championnats, chaque responsable de club doit retirer au PC COURSE l'enveloppe contenant l'ensemble des dossards pour son club.

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité le dossard fourni par l'organisation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert de dossard ou d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la manifestation. Toute personne disposant d'un dossard acquis par infraction se verra disqualifié. Il en va de même pour les coureurs sans dossard. Celui-ci doit être visible durant toute la course. L'organisation décline toute responsabilité face à ce genre de situation.

RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

Les résultats seront affichés sur place dès que disponibles et validés. Les résultats seront disponibles le lendemain sur le site de l'ASSA et sur le site de la LARGE ainsi que sur le site de la Fédération Française Handisport.

Les 3 premiers INDIVIDUELS et 3 premières EQUIPES de chaque catégorie seront récompensés pour les 1/4 de finale et les 3 premiers hommes et femmes des Championnats de France Handisport.

REGLES SPORTIVES

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

- **Jury** : il est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juge-arbitre officiel hors-stade. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.
- **Aide aux concurrents** : Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors-zone, est interdite. Aucun suiveur n'est accepté sous peine de disqualification.
- **Chronométrage** : le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques, soit intégrés au dossard, soit à disposer à la chaussure. Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. Le transducteur devra être restitué à l'arrivée, en cas de non-restitution il sera facturé 10€.

QUALIFICATIONS POUR LES 1/2 FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE : tous les athlètes ayant participé aux 1/4 finales et/ou aux départementaux seront qualifiés. (Voir PV CSO LARGE du 10/06/2017)

VESTIAIRES ET DOUCHES

Vestiaires, douches et toilettes non gardées seront disponibles sur place.

INFORMATIQUE & LIBERTÉS

L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », qui lui est applicable.

- Les participants sont informés que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA.
- Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme.
- Les participants ont le droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Tout engagement entraine l'acceptation par les athlètes et leur club du règlement de la compétition ci-présent, sans aucune restriction.